

Action Sociale

CNAS du 17 décembre 2024

Déclaration Liminaire

Situation inédite en ce 17 décembre 2024, ce CNAS se tient sans débattre du budget pour 2025.

Le vote d'une motion de censure a provoqué la démission du gouvernement « Barnier » et de fait l'abandon du projet de Loi de Finances 2025.

FO Finances en prend acte tout comme elle prend acte du départ de l'éphémère ministre de la Fonction publique anti-fonctionnaires et agents publics, les considérant toujours et encore comme une dépense, une variable d'ajustement, ou encore boucs-émissaires de la dette.

Dans ce contexte, comment entrevoir le fonctionnement de l'Action Sociale ?

Le maintien du budget annoncé pour 2025 sera-t-il toujours d'actualité avec le prochain gouvernement ?

Dans cette période pleine d'incertitude mais où le gel du point d'indice reste prégnant, **FO Finances** rappelle l'extrême importance de l'Action Sociale.

D'ailleurs, les agents ont clairement exprimé leur attachement à cette action sociale au travers de l'enquête annuelle.

Ils pointent les problématiques suivantes :

- le reste à charge en matière de restauration,
- l'insuffisance du parc de logements, y compris en province,
- l'absence d'offre vers les célibataires ou les familles sans enfant,
- les différences entre Paris, les grandes villes et les petits départements de province,
- un parcours « usager » parfois chaotique.

Sans revalorisation du point d'indice, **FO Finances** s'opposera à l'augmentation proposée dans le cadre de l'harmonisation tarifaire.

La note d'orientation confirme l'axe prioritaire que représente la restauration. Pouvoir se restaurer de manière équilibrée et à un tarif social doit demeurer l'objectif n°1. Cet élément doit être rappelé afin de maintenir en priorité la restauration collective.

Comme **FO Finances** l'a maintes fois exprimé, l'agent doit être au cœur du dispositif et bénéficier de la réorganisation du réseau.

La nouvelle Fédération d'Action sociale Finances (FASF) doit agir en ce sens avec une communication améliorée vers les bénéficiaires au plan national avec les opérateurs (AGRAF, ALPAF et EPAF) mais également au plan local via les délégations.

Au travers de cette nouvelle structure, le Secrétariat Général a voulu réorganiser la gouvernance en regroupant les 3 opérateurs (AGRAF, ALPAF et EPAF). Créée le 23 mai 2024, la FASF n'a pu réellement se mettre en place qu'en septembre.

FO Finances constate que le Secrétariat Général s'est empressé de fixer des objectifs à une structure qui part d'une page blanche, avec des moyens humains limités et des délais contraints. Cela se traduit par des dysfonctionnements sur la mise en place des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performance pour 2025, imputables au Secrétariat Général et pas au personnel de la FASF et des 3 opérateurs.

Pour **FO Finances**, le Secrétariat Général doit donner tous les moyens nécessaires pour que 2025 puisse être une année de transition permettant à la FASF de fonctionner dans de meilleures conditions de travail et lui permettre de nouer des liens constructifs avec les 3 opérateurs.

FO Finances rappelle que l'objectif de cette nouvelle gouvernance doit engendrer une plus-value à destination des bénéficiaires de l'Action Sociale.

En matière de communication, le Secrétariat Général devra être au rendez-vous en 2025 afin d'informer les actifs et retraités du nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) mis en place au 1^{er} janvier 2026.

FO Finances rappelle aussi qu'un dialogue social de qualité passe par une réelle communication et un vrai débat au sein des CDAS entre le président et ses membres par la bonne application des notes du Secrétariat Général, qu'il s'agisse de la restauration, du logement, du dialogue social ou des droits syndicaux...

À ce titre, **FO Finances** demande la tenue en 2025 d'un groupe de travail (GT) sur l'action sociale locale : le CDAS, le dialogue social, la communication vers les bénéficiaires (agents et retraités), les liens avec les directions.

Pour compléter, l'agenda social ne fait pas mention d'une réunion de suivi de la réforme de l'Action Sociale et d'une réunion concernant le Fonds d'innovation Local (FIL) à destination des départements.

FO Finances rappelle une nouvelle fois de ne pas oublier les agents du ministère placés dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI) ne bénéficiant pas toujours des subventions à la hauteur de celles accordées par notre ministère. Un bilan en 2025 doit permettre d'apporter des réponses.

FO Finances se félicite que le CNAS retrouve son véritable rôle dans cet agenda, sujet évoqué dans notre déclaration liminaire du 15 décembre 2023.

Enfin, **FO Finances** tient à souligner la qualité des documents concernant le réseau, demandés par notre fédération depuis plusieurs réunions et transmis par le Secrétariat Général :

- la cartographie par département,
- l'organigramme par région,
- l'annuaire du réseau par région.

Ces documents doivent profiter également à tout le réseau y compris les représentants du personnel en CDAS.

Comme l'atteste l'enquête auprès des agents, l'action sociale ministérielle doit rester un atout pour tous les personnels, actifs et retraités.

La réorganisation du réseau de l'Action Sociale doit démontrer que le bénéficiaire est la priorité au travers d'une communication améliorée, lisible et visible, d'un parcours de l'utilisateur facilité, d'une amélioration du pouvoir d'achat au moyen des prestations et d'un réseau toujours au plus près de l'agent.



chacun pour tous avec